



## RESULTS

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'installation La Boite à papier, en son site d'origine situé 45 rue de Reberval à Lomges, est autorisée, dans les conditions fixées par le présent arrêté, à déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau séparatif eaux usées inclus dans le système principal d'assainissement de Lomges.

## ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES REJETS.

## A - Prescriptions approved

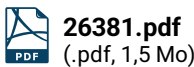
- être normalement à un pH compris entre 5,5 et 6,5
- être caractérisé par une température à l'intérieur de la plus égale à 30°C
- ne pas contenir de matière non assimilable
  - de porter atteinte à la santé du personnel travaillant dans le système de collecte et à la station d'épuration
  - d'endommager l'épuration de couleur la station d'épuration et les heures d'assainissement
  - d'empêcher le fonctionnement de la station et l'épuration des eaux usées et le traitement des boues

Page 4 of 10

# ARRÊTÉ

# Arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement Boîte à papiers dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 21 Mars 2025



 **TÉLÉCHARGER**